



Communication aux riverains
du chemin des Pierrettes 12
à St-Sulpice

La Croix s/Lutry, le 28 mai 2025
AN/ff

OUVRAGE : 233_ RENOVATION ENERGETIQUE, TRANSFORMATION ET SURELEVATION

CH. DES PIERRETTES 12 – ST-SULPICE / PARCELLE N° 542 / BAT. ECA 882_ FAMILLE ZINSLI

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous informons qu'une fermeture temporaire de la circulation automobile est prévue au droit de la parcelle située au chemin des Pierrette 12, selon les modalités suivantes :

Du mardi 10 juin 2025 à 7h00 au vendredi 20 juin 2025 à 16h00

En cas de conditions météorologiques défavorables les dates mentionnées ci-dessus pourraient être modifiées. Dans ce cas, une communication ultérieure vous sera adressée.

Cette mesure est rendue nécessaire dans le cadre des travaux de surélévation et de mise en place de la charpente en ossature bois, lesquels nécessitent l'extension de l'installation de chantier sur la voie de circulation.

Le passage des piétons et des cyclistes sera maintenu et sécurisé pendant toute la durée des travaux.

Une signalisation spécifique sera mise en place (voir annexes) afin de guider les riverains. L'accès aux propriétés se fera de manière alternée :

- par le **chemin de Champagne** pour les habitations situées à l'est de la parcelle,
- par le **chemin du Pâqueret** pour celles situées à l'ouest du chantier.

Cette intervention a fait l'objet d'une demande d'autorisation officielle auprès de la commune de St-Sulpice (Permis n° 23/25) et a été coordonnée avec l'unité trafic de la POLICE / Sécurité dans l'Ouest Lausannois.

Nous mettons tout en œuvre pour limiter les nuisances et assurer la sécurité durant l'ensemble de l'opération.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

ANDRES et FERRARI Architectes SA

Annexes : ment.

St-Sulpice - Plan d'intention pour la mise en place de la signalisation lors de la fermeture partielle de la chaussée au droit du n° 12 du chemin des Pierrettes

